
CESER	:	02 octobre 2017
Intervention n°	:	05
Document	:	Document d'orientation des formations professionnelles
Orateur	:	Dominique LECOMTE

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La volonté du Conseil régional de construire, je cite, « *une visée pluriannuelle à travers la définition d'orientations relatives à l'évolution de l'offre de formation professionnelle à 3 ans.* » est à soutenir et à concrétiser. Et nous nous félicitons de cette orientation prospective donnée à la politique régionale.

Pour autant, il nous faut avoir le souci permanent de l'efficacité et il nous semble ici essentiel d'enrichir la partie prospective de davantage d'indicateurs et d'objectifs chiffrés. L'état des lieux est riche et détaillé, mais il faut le compléter par des données plus précises sur nos objectifs de formations à trois ans. Nous pourrions alors en évaluer collectivement les impacts sur les offres à maintenir ou à développer.

Par ailleurs, le Document d'orientation proposé aujourd'hui présente une approche globale de l'apprentissage et de la formation continue, ce qui est déjà en soi une avancée.

Cependant, pour développer les formations par alternance, il s'agit maintenant de mener des actions d'orientation qui présentent l'ensemble de l'écosystème de la formation sans ostraciser l'apprentissage.

C'est l'occasion pour nous d'appeler à la plus grande vigilance dans l'ouverture de formations hors apprentissage quand, dans un même domaine d'activité, les formations destinées aux apprentis peinent à remplir leurs effectifs. L'on génère ainsi une concurrence entre formations régionales particulièrement néfaste et contradictoire avec nos efforts communs de promotion de l'apprentissage.

Dans le prolongement de cette remarque, nous observons que les taux d'occupation des formations par apprentissage dans les lycées professionnels bretons traduisent les effets extrêmement néfastes de l'arrêt des BEP en 2008 et de la concurrence stérile, voire destructrice, sur l'apprentissage issue de la mise en place des bacs professionnels en trois ans.

Les taux d'occupation des sections d'apprentissage de bac professionnel en seconde, première et terminale ont perdu 10 points en l'espace de cinq ans.

Le Conseil régional indique qu'il devient impératif d'en réaliser un état des lieux. Nous partageons cette volonté qui doit être engagée en urgence et avec un regard permanent sur l'efficacité de ces formations qui se mesure au travers du taux d'insertion des jeunes bretons en sortie de ces filières.

Je vous remercie de votre attention.